

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2012

Présents,

Le Maire :	Guy DEMOLIS
La secrétaire de mairie	Martine BRAND
L'adjoint en charge du scolaire :	Bernard SAILLANT
L'adjoint en charge des bâtiments	Gilbert HENRY
L'adjoint en charge des travaux et de la voirie :	Serge CHAMOT

Mmes les conseillères municipales : Sandrine BOCHET, Jocelyne BORNE, Véronique GUILLAUME, Maryline ROSSET,
MM. les conseillers municipaux : , Olivier CHAMOT, Jean-Marc MERLIN, Serge RAGAZZONI, Thierry TISSOT

Absents : Mme et MM. Denis BRUNET, Gérard CHAMOT, Serge YAKOVLEFF

Le maire ouvre la séance à 19 H en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

* Suite aux travaux de mise en souterrain des réseaux secs, de l'aménagement du réseau d'eau pluviale et du renouvellement d'eau potable de La Rippaz, il est décidé de lancer une consultation pour le regoudronnage de la voirie de l'ensemble du hameau.
L'adjoint en charge de la voirie, M. Serge Chamot est chargé de suivre le dossier.

* Prend acte de la demande des services de l'Etat de déposer une demande de déclaration préalable aux travaux de sécurisation et de protection des berges des ruisseaux de Chez les Maîtres et de Balme. En conséquence, la réalisation des travaux confiés à l'entreprise Mendès sont différés.

* Valide le plan de financement définitif du SYANE concernant la mise en souterrain des réseaux secs et le recalibrage de l'éclairage public de la 1^{ère} tranche de chez « Sac de Vin » et « Chez Péguin » pour un montant de 131.500 € dont 63.799 € à la charge de la commune remboursable sous forme de 20 annuités.

* Régularise la convention avec la commune de Cruseilles afin que les ressortissants de notre commune puissent bénéficier des conditions d'accès à l'accueil de loisirs de Cruseilles.
La commune s'engage à verser une participation de 5€/jour/enfant et de 2,50€/demi-journée et par enfant et la différence entre le tarif normal et le tarif du quotient familial dont peut bénéficier la famille au regard de ses ressources.

* Décide de louer le studio situé à l'étage du presbytère à M. Michaël BOSSUS moyennant un loyer mensuel de 200 €.

* Valide la régularisation à l'euro symbolique des rétrocessions de foncier au profit de la commune consenties par Mme Burfin Renée et Mme Bruley Chantal dans le cadre d'un plan d'alignement de leurs terrains à bâtir situés au hameau de La Reculaz.
Il est décidé de confier le document d'arpentage aux géomètres Magnand/Perrillat et de confier la régularisation des actes à l'étude de Me Dujon & Merlin.

* Prend connaissance de la convention signée, sous couvert de la Chambre d'Agriculture, entre le Gaec Bornavin, M. et Mme Leclere Olivier et M. et Mme Lamaud Olivier, au sujet de la dérogation à la distance réglementaire de 100m pour leur projet de construction de maison individuelle.

* Prend connaissance du projet de bail emphytéotique avec la SA Mont-Blanc au sujet de la mise à disposition du foncier pour la construction du collectif de 12 logements à loyer modéré. Il est décidé de revoir les clauses concernant la durée du bail et le contingent de réservation communale.

* Prend acte de la nécessité de moderniser l'ensemble polyvalent salle des fêtes, cantine, garderie, salles de réunion et décide de solliciter une subvention au conseil général dans le cadre du fond départemental pour le développement des territoires.

* Prend connaissance des projets d'élaboration :
- d'une charte du Plateau des Bornes
- de l'évolution du programme local de l'habitat de la CCPC

- de l'évolution du schéma de cohérence territorial (SCOT).

* Prend connaissance du déroulement du Rallye automobile des Bornes le samedi 23 juin qui engendrera la fermeture de la RD3 (Le Vernet-Les Margolliets) et du VC n° 16 des Margolliets à Falconnet.

* Prend acte de réclamations concernant des excès de vitesses notamment au hameau du Murger. Il est décidé d'en informer les forces de l'ordre.

* Prend connaissance des dossiers d'urbanisme :

Permis de construire

- Sa Mont-Blanc pour la construction d'un collectif de 12 logements au chef-lieu

- M. Mme BRAND Jean-Michel pour l'extension de leur maison d'habitation aux Petits Pierres

Déclaration Préalable

- M. Mme BROUARD Anthony, la Rippaz, pour la mise en place d'un brise vue végétalisé.

Séance levée à 20H30

Le Maire,
Guy DEMOLIS